

CHARTRE DE LA FNACAV

NOS FONDEMENTS

Les membres de la FNACAV affirment, dans la présente charte, leur adhésion aux objectifs et aux valeurs qui fondent leur participation à la lutte contre les violences conjugales et familiales.

Les adhérents de la FNACAV interviennent auprès des auteurs de violences conjugales et familiales dans le but de prévenir la répétition des comportements violents à travers les générations, la récurrence, et par là même d'aider les victimes directes et indirectes.

Les adhérents de la FNACAV ancrent leur travail de prévention de la récurrence de la violence dans une conception égalitaire des relations entre hommes et femmes.

La FNACAV reconnaît le rapport à la loi comme fondateur de l'intervention sociale auprès des auteurs et estime que ce rapport à la loi, dans le cadre des violences conjugales et familiales, peut utilement être complété par la mise en œuvre d'un accompagnement des auteurs de violences et par toutes formes d'action intégrées dans cet objectif.

La FNACAV est constituée en association loi 1901.

NOS OBJECTIFS

La FNACAV agit pour promouvoir la création ou le développement de structures d'intervention en direction des auteurs de violences conjugales ou familiales, que ce soit dans le domaine de la prévention, de la prise en charge individuelle ou collective ou du traitement thérapeutique.

La FNACAV se veut un lieu ouvert de rencontres, d'échanges, de débats, de recherche et de partage de propositions.

La FNACAV, en favorisant les échanges et débats entre structures adhérentes met en évidence les pratiques pertinentes et des outils d'évaluation de ces pratiques. Elle travaille et contribue à la définition de référentiels de formation dans le domaine de l'intervention en direction des auteurs de violences conjugales et familiales.

La FNACAV porte, en tant que force d'initiatives, interlocuteur et interface avec les élus et financeurs, toute proposition lui semblant correspondre à l'objectif de réduction des violences conjugales et familiales.

La FNACAV préconise et initie le partenariat entre acteurs de terrain, fait connaître les actions de ses adhérents par toute manifestation adaptée (colloque, séminaire, formation, groupe de travail...).

La FNACAV s'inscrit dans une dynamique d'échange et de partenariat au niveau européen.

NOS VALEURS

Le refus de la violence sous toutes ses formes. L'intervention auprès des auteurs de violences est complémentaire des actions de la Justice ; elle n'est et n'est en aucun cas une alternative à l'application de la loi

L'auteur est responsable de ces actes aux termes de la loi. Bien que la responsabilité de la violence appartienne toujours à son auteur ce dernier ne peut se réduire à ses actes. Il a droit à l'écoute, au respect, à la confiance dans ses propres capacités de compréhension et de changement et à un accompagnement psychosocial pour prévenir la récurrence.

Les limites de l'intervention. Par leur action, les intervenants ne doivent pas perdre de vue les limites de leur travail ainsi que la sécurité des personnes.

Le travail en réseau et le partenariat. La lutte contre les violences conjugales passe par une co-construction des réponses à apporter aux victimes comme aux auteurs.

L'obligation de formation et de supervision des intervenants. Les intervenants en direction des auteurs de violences conjugales et familiales doivent être formés au traitement de ces problèmes et bénéficier d'une analyse des pratiques. Ils ne doivent en aucun cas travailler de manière isolée.